

Délégation de Compétences des Aides à la pierre Type 3



Département de la Mayenne

Stéphane ZANCANARO

Direction de l'action foncière, de l'habitat et de l'observation
territoriale – Service Habitat
Maison de l'Habitat - 19 rue de l'Ancien Evêché
53 014 LAVAL Cedex
Tel : 02 43 59 96 57
stephane.zancanaro@lamayenne.fr

OBJECTIFS ET DESCRIPTIF DE L'ACTION

Le Conseil départemental de la Mayenne est délégataire, sur son territoire de compétence, des aides à la pierre depuis le 1^{er} janvier 2019. Cette dernière a évolué en 2024, passant à une délégation de type 3, c'est-à-dire comprenant l'instruction des dossiers. La présente délégation a pour objet la mise en œuvre de la politique départementale de l'habitat :

- **Sur le parc public :**

Attribution des aides publiques en faveur de la construction, de l'acquisition, et de la location-accession des logements locatifs sociaux et des logements-foyers.

- **Sur le parc privé :**

Attribution et instruction des aides de l'ANAH en faveur de la rénovation de l'habitat privé, notamment la lutte contre l'habitat indigne, la précarité énergétique et l'adaptation des logements à la perte d'autonomie, la production de logement locatif accessible.

TYPE D'AIDE

Établissement de la programmation annuelle avec les bailleurs.

Attributions des aides financières aux opérations de logement social et à l'amélioration du parc privé.

Décision d'agrément et de financement

Conventionnement APL.

SECTEUR GEOGRAPHIQUE

Zone géographique couverte par la convention de délégation de compétence des aides à la pierre signée entre l'Etat et le Département de la Mayenne. Soit l'ensemble des EPCI excepté Laval Agglomération, également délégataire.

TYPE DE BENEFICIAIRES

Organismes HLM, propriétaires bailleurs, propriétaires occupants, copropriétaires, associations, etc.

PARTENAIRES FINANCIERS OU CONTRACTUELS

Etat, ANAH, Bailleurs sociaux

ENVELOPPE BUDGETAIRE AU TITRE DE L'ANNEE EN COURS

Pour le parc public, les chiffres de 2023 (chiffres 2024 non stabilisés) sont les suivants :

- 115 PLUS/PLAi
- 14 PSLA

Enveloppe budgétaire déléguée : 465 844 € au titre de l'offre nouvelle

- 27 logements financés au titre de la restructuration lourde, 58 pour de la rénovation énergétique

Pour le parc privé, sur le territoire de délégation du Conseil départemental, les résultats de 2023 sont les suivants :

- 498 logements ont bénéficié des aides de l'ANAH (480 propriétaires occupants et 18 propriétaires bailleurs)

Enveloppe budgétaire déléguée : 5 733 460 €

